

MC/2064

**Original: anglais
2 mai 2002**

**QUATRE-VINGT-TROISIEME SESSION
(EXTRAORDINAIRE)**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE
PAR LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE**

DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE
PAR LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE

1. Dans une lettre datée du 17 avril 2002, dont une copie est jointe en annexe I, la Représentante permanente de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des organisations internationales en Suisse, a soumis une demande officielle visant à l'obtention par son pays du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, en date du 18 avril 2002, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-troisième session (extraordinaire) du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des Etats non membres en qualité d'observateurs.
3. Si le Conseil en décide ainsi, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste figurera sur la liste des Etats non membres incluse au paragraphe 1 du dispositif de la résolution No 753 (LVIII).
4. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

LETTRE DU 17 AVRIL 2002 ADRESSEE PAR LA REPRESENTANTE PERMANENTE
DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE
AUPRES DES NATIONS UNIES A GENEVE ET
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE
AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux relations existant entre le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Le gouvernement de mon pays serait heureux d'établir des relations plus étroites avec votre Organisation, et a l'honneur de demander à participer en qualité d'observateur aux travaux de l'Organisation internationale pour les migrations.

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin de soumettre la demande de mon Gouvernement au Conseil pour examen.

[Formule de politesse]

Annexe II

LETTRE DU 18 AVRIL 2002 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
A LA REPRESENTANTE PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
POPULAIRE ET SOCIALISTE AUPRES DES NATIONS UNIES A GENEVE
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 avril 2002 par laquelle vous m'informez du souhait du Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Je suis heureux de vous faire savoir que je prendrai les dispositions nécessaires pour que la requête de votre gouvernement soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session (extraordinaire) du Conseil de l'OIM qui se tiendra à Genève les 5 et 6 juin 2002.

Un document approprié présentant formellement la demande du Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne sera transmis en temps opportun à tous les Etats Membres et à tous les observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédures relatives à la session du Conseil.

Permettez-moi de vous dire que c'est avec grand plaisir que j'ai reçu la requête de votre gouvernement sollicitant le statut d'observateur. C'est pourquoi je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre l'OIM et la Jamahiriya arabe libyenne.

[Formule de politesse]